

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°201

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : BIDAL Damien ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Sozig NEDELEC

Madame Magali CHERET

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Secrétaire de séance : Silvère ROZENBERG

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

**OBJET : Acquisition auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de
Seine-Saint-Denis d'un immeuble situé 43 rue des Postes - 2 rue des écoles à
Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée BD 17.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine ;

Considérant que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de
Seine-Saint-Denis est propriétaire d'un immeuble à usage principal de bureau situé
43 rue des Postes - 2 rue des Ecoles à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée
BD 17 ;

Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment à usage de bureau de trois étages sur sous-sol
avec ascenseur, développant une surface hors œuvre nette de 1 466 m² ;

Considérant que ce bien représente une opportunité intéressante en termes de
localisation, de surfaces et de fonctionnalité pour la commune qui pourra ainsi y
implanter un espace de proximité ;

Adoption à l'unanimité par 41 pour

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de
Seine-Saint-Denis, la promesse de vente et l'acte d'acquisition de l'immeuble situé
43 rue des Postes - 2 rue des Ecoles à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée BD 17.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 1 960 000 €.

Reçu en préfecture le : 20/10/17

Publié le : 20/10/17

Certifié exécutoire : 20/10/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

